

Conseils en Bourse et Placements > Placements > Retraite > Réforme des retraites : le rachat des trimestres est-il toujours intéressant ?

**Abonnés, accédez à vos publications numériques**

Message à nos abonnés :

**LE REVENU fait évoluer ses accès numériques.**

Pour accéder à l'ensemble du site et à vos publications numériques,

[cliquez-ici pour réactiver votre mot de passe.](#)

*La lecture de ce contenu est réservée aux **abonnés** du Revenu.*

# Réforme des retraites : le rachat des trimestres est-il toujours intéressant ?



**RETRAITE** Par Carole Molé Genlis

Publié le 07/02/2023 à 07:05 - Mis à jour le 07/02/2023 à 07:05

Gestion du consentement

**Pour partir plus tôt avec une retraite à taux plein sans décote, il est possible de racheter des trimestres de cotisation. Mais avec le recul envisagé de l'âge de départ minimum de 62 à 64 ans, l'opération pourrait, dans certains cas, ne plus être utile. Explications.**

Le débat sur la réforme des retraites s'est focalisé sur le recul de l'âge minimum de départ de deux ans, de 62 à 64 ans. Un autre paramètre est tout aussi important : l'âge de la retraite à taux plein, sans décote.

## **A LIRE AUSSI**

---

Publié le 10/01/2023

**Réforme des retraites : âge de départ, durée de cotisation, retraite progressive... le détail des annonces**

---

Publié le 23/11/2021

**Travailler à la retraite : trois dispositifs à connaître**

---

Publié le 06/11/2021

**Retraite : comment estimer le niveau de votre future pension ?**

Il peut être intéressant de racheter des trimestres de cotisation pour arriver plus vite à la retraite à taux plein sans décote, c'est-à-dire au bout d'une durée de 169 à 172 trimestres validés ou cotisés, selon votre année de naissance.

**Quel intérêt d'attendre le taux plein pour liquider sa retraite ?**

Il est d'abord financier. En effet, aujourd'hui, chaque trimestre manquant vous fait perdre à vie 1,25% sur la base de calcul de votre retraite de base. Votre retraite complémentaire est, elle aussi, minorée selon un autre calcul.

Autre intérêt : «La retraite à taux plein permet aussi de cumuler emploi et retraite sans plafond, alors qu'il y a un plafond si vous liquidez votre retraite avant d'avoir atteint le taux plein», explique Marylin Vilardebo, fondatrice d'Origami & Co, cabinet conseil en retraite. Un conseil que suivent d'ailleurs bon nombre de professions libérales (médecins, avocats, etc.).

Gestion du consentement

**Le rachat de trimestres est une opération coûteuse, qui s'élève souvent à plusieurs milliers d'euros, même si on peut déduire cette dépense de ses impôts. Avant de vous lancer, il convient d'examiner en détail votre situation pour savoir si vous êtes éligible.**

## **Votre relevé de carrière est-il complet ?**

**D'abord, réalisez (ou faites réaliser par un cabinet conseil en retraite) un inventaire minutieux des trimestres déjà cotisés ou validés sur le site [info-retraite.fr](http://info-retraite.fr). Attention, le relevé de carrière comporte parfois des oublis, comme les huit trimestres par enfant pour les femmes, les trimestres pour le service national ou pour les aidants familiaux. Vous devez les ajouter au nombre de trimestres déjà validés indiqué. À vous de vérifier si vous aurez l'ensemble de 172 trimestres complets à 62 ans... ou à 64 ans (voir plus bas).**

**Si vous avez des «trous», vous pouvez peut-être les combler. Ainsi, il est possible de racheter des trimestres manquants au titre des années d'études supérieures (uniquement celles validées par un diplôme post-baccalauréat, une admission dans une Grande école ou une classe préparatoire) mais aussi au titre des années incomplètes pour lesquelles moins de quatre trimestres de cotisation ont été validés : temps partiel, chômage, stages, petits boulots, etc. Le rachat de trimestres peut aussi concerner certaines périodes d'apprentissage (avant 2014, l'apprentissage ne donnait droit à aucun trimestre, un point important à avoir en tête pour ceux qui pensent bénéficier d'une carrière longue !), voire des périodes d'activité en tant qu'expatrié.**

**Enfin, les stagiaires peuvent racheter dans les deux ans qui suivent leur stage les trimestres non cotisés. Fin janvier, le ministre du travail Olivier Dussopt, auditionné à l'Assemblée nationale en commission des Affaires sociales, s'est dit favorable à un assouplissement du dispositif en rallongeant la période de rachat jusqu'à dix ans après le sta**

Gestion du consentement

**l'âge de 30 ans. Au total, il est possible de racheter au maximum douze trimestres, soit trois ans.**

**Avec le recul de l'âge de départ à 64 ans, avez-vous intérêt à racheter des trimestres ?**

**La question se pose. En effet, le report progressif de l'âge de départ jusqu'à deux ans vous fera cotiser jusqu'à huit trimestres supplémentaires (à condition, bien sûr, d'être en activité pendant ces deux ans). Ainsi, s'il ne vous manquait que six trimestres pour une retraite à taux plein à 62 ans, le rachat de trimestres devient inutile si la réforme de la retraite à 64 ans est votée !**

**En revanche, s'il vous restait douze trimestres pour une retraite sans décote à 62 ans, il vous manquera toujours quatre trimestres à 64 ans. Si vous êtes éligible, vous avez donc peut-être intérêt de racheter vos trimestres manquants. Deux possibilités s'offrent à vous : le rachat au titre du taux seul qui permet de réduire ou d'annuler votre décote, ou le rachat au titre du taux et de la durée d'assurance retenue pour le calcul de la retraite (plus onéreux).**

**Quelle stratégie adopter ?**

**«Avant de procéder à un quelconque rachat, nous préconisons à nos clients nés après juillet 1961 de patienter et d'attendre que la réforme soit votée, suggère Marilyn Vilardebo. Mais en attendant, rien ne vous empêche de lancer la demande de rachats auprès de votre caisse de retraite et attendre le devis. Il faut s'armer de patience car cela prend plusieurs mois, jusqu'à 18 mois en Île-de-France». Vous serez alors fixé sur la réforme des retraites et pourrez décider de signer ou non le devis.**

**Ensuite, à vous de calculer si l'opération est intéressante. Vous saurez en combien d'années il sera rentabilisé, en comparant le coût total de ce rachat (réduction fiscale incluse) au gain annuel de votre future pension.**

**Bon à savoir pour ceux qui ont récemment procédé à des rachats de trimestres : en 2010, lors de la réforme des retraites relevant l'âge légal de départ de 60 à 62 ans, l'Etat avait remboursé ceux qui avaient racheté**

Gestion du consentement

inutilement des trimestres les années précédentes.

Réformes Macron À la une

## A NE PAS MANQUER

### LES DERNIERS ARTICLES RETRAITE

---



**Abonnés** Plan d'épargne retraite (PER) : combien a rapporté votre contrat en 2022

RETRAITE

Par Carole Molé Genlis



**Abonnés** Raymond Soubie : réforme des retraites «Le gouvernement a les moyens de tenir s'il le veut»

RETRAITE

Par Jannick Alimi



**Abonnés** Réforme des retraites : âge de départ, durée de cotisation, retraite progressive... le détail des annonces

RETRAITE

Par Carole Molé Genlis

### RÉFORMES MACRON

---



Retraites, pénibilité et carrières longues: attention aux effets pervers de la répartition

RETRAITE

Par Michel Tirouflet



Retraite : faut-il avoir peur de la réforme Macron à venir ?

QUESTIONS D'ARGENT

Par Christian Fontaine



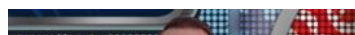
Retraite : Macron propose le report progressif à 65 ans

RETRAITE

Par Le Revenu

### LES DERNIÈRES VIDÉOS

---



Gestion du consentement



**Ludovic Huzieux, Artémis Courtage :**  
«La hausse des taux sera ajustée par la baisse probable des prix de l'immobilier»



**Et si les voitures de collection étaient un placement gagnant**



**3000 milliards d'euros : la dette publique de la France**

## LES DERNIERS ARTICLES ABONNÉS

---



**Abonnés Exclusive**  
**Networks : ralliez le réseau !**

**VALEURS EN VUE**

Par Philippe Benhamou



**Abonnés Publicis Groupe**  
**: transformation réussie**

**VALEURS EN VUE**

Par Stanislas Feuillebois



**Abonnés BNP Paribas :**  
**des munitions pour l'avenir**

**CONSEIL DU JOUR**

Par Aline Fauvarque